

8. Qui l'a proposé?
9. Combien reçoit-il pour ses services?

L'hon. M. ELLIOTT (ministre des Postes):

1. R. M. Hedley.
2. Le docteur F. W. Gershaw.
3. Ancien combattant des armées impériales.
4. Il touche un pourcentage sur les recettes du bureau de poste, basé sur une échelle régissant toutes les recettes du bureau de poste.
5. \$1,036.38, dont a déduit le montant de \$36.38, sous le régime de la loi de la déduction sur les traitements, laissant une somme nette de \$1,000 qui lui a été versée pour l'année financière commençant le premier avril 1934.
6. Charles E. Burr.
7. Par voie de soumission.
8. Aucune recommandation.
9. \$281.47.

PRÊT DE 60 MILLIONS AU PACIFIQUE-CANADIEN

M. POULIOT:

Quand "la première rédaction d'un projet d'arrêté du Conseil relatif à un prêt à la Compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien", projet dont il est question dans une lettre datée le 31 août 1933 et adressée par le premier ministre intérimaire à l'administrateur général de la Banque de Montréal, (a) a-t-il été proposé au Conseil, (b) préparé, (c) soumis au Conseil?

L'hon. FERNAND RINFRET (secrétaire d'Etat):

1. (a) Le 28 novembre 1933; (b) Le 28 novembre 1933; (c) Le 28 novembre 1933.

Note: On interprète les mots "première rédaction" comme ayant trait à la recommandation faite au Conseil privé et portant les signatures du premier ministre, du ministre des Finances et du ministre du Travail.

M. POULIOT:

1. Les collègues du premier ministre du temps ont-ils initialé une lettre de garantie d'un prêt de \$60,000,000 fait par le gouvernement du Canada au Chemin de fer Canadien du Pacifique, lettre signée par lui, datée le 31 mai 1933 et adressée à Sir Charles Gordon, président de la Banque de Montréal?
2. Si oui, qui, et quand?

L'hon. FERNAND RINFRET (secrétaire d'Etat): Il n'y a rien dans le dossier, à l'heure actuelle; la correspondance fut déposée sur le bureau de la Chambre, le 13 mars 1934.

MINISTRES INTÉRIMAIRES DES FINANCES ET DES CHEMINS DE FER EN 1933

M. POULIOT:

1. Le 31 mai 1933, le premier ministre du temps agissait-il comme ministre intérimaire des Finances et ministre intérimaire des Chemins de fer et canaux?
2. Sinon, qui était le ministre, ou qui étaient les ministres de ces départements à cette date?

L'hon. FERNAND RINFRET (secrétaire d'Etat):

1. Non.

[M. Mitchell.]

2. Ministre des Finances: l'honorable E. N. Rhodes; ministre des Chemins de fer et des Canaux: l'honorable R. J. Manion.

DEMANDE DE DOCUMENTS

LE PRÊT DE \$60,000,000 CONSENTI AU CHEMIN DE FER PACIFIQUE-CANADIEN

M. POULIOT:

Copie de la première recommandation au Conseil pour un arrêté du conseil relatif à un prêt à la compagnie du Chemin de fer Pacifique-Canadien, recommandation dont il est question dans une lettre datée le 31 août 1933 et adressée par le premier ministre intérimaire à l'administrateur général de la Banque de Montréal.

Copie des rapports conjoints faits au Conseil par le très honorable premier ministre, le ministre des Finances et le ministre du Travail, et datés le 28 novembre 1933, et le 20 juin 1934, au sujet de la garantie d'un prêt de \$60,000,000 au Chemin de fer Pacifique-Canadien.

PORTS NATIONAUX

DÉBARDEURS VICTIMES D'ACCIDENTS MORTELS.—
CONDITIONS DE TRAVAIL ET INSPECTION
D'OUTILLAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. H. STEVENS (Kootenay-Est): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre qui est sur le point de devenir ministre du Transport; cependant, il serait peut-être préférable que je fasse mon interpellation au ministère de la Marine. A-t-on appelé l'attention du ministre sur le fait que cinq hommes ont perdu la vie dans le port de Montréal, au cours des opérations de chargement et de déchargement des navires, depuis l'ouverture de la navigation? Etant donné que le Gouvernement fédéral a assumé l'administration des ports du Canada, a-t-on pris des mesures afin de s'enquérir sur les causes de ces accidents?

En second lieu, à quelles conclusions le ministère de la Marine est-il arrivé en ce qui regarde l'inspection de l'outillage dans les ports? Le ministère a mis cette question à l'étude depuis quelques années et le fait que cinq hommes ont été tués dans le port de Montréal, cette année, justifie, semble-t-il, la tenue d'une enquête des plus approfondies et des plus complètes quant aux conditions de travail dans le port de Montréal et à l'inspection de l'outillage. On devrait faire une enquête soigneuse en ce qui regarde les divers modèles de machines que l'on utilise dans l'accomplissement de ce travail dangereux. Je désire savoir si l'on a appelé l'attention du ministre sur cette question?

L'hon. C. D. HOWE (ministre de la Marine): Monsieur l'Orateur, les débardeurs et l'outillage dont ils se servent sont sans rapport aux opérations du port. Les débardeurs sont employés par les compagnies de navigation, et